

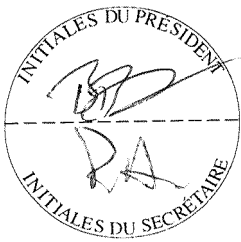
No de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations  
de la Régie Intermunicipale  
Argenteuil - Deux- Montagnes**

**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2024**

- I - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE TENUE LE 15 FÉVRIER 2024
- IV - PÉRIODE D'INFORMATION ET DE QUESTIONS
- V - CORRESPONDANCE
- VI - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
- VII - TRÉSORERIE
  - A) Tonnage de la période
  - B) Comptes à payer de la période
- VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- IX - VARIA
- X - PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 21 mars 2024

### Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-  
Montagnes Salle du conseil, Hôtel de ville de Lachute

Présents: Messieurs Bernard Bigras-Denis, maire de la ville de Lachute, Kévin Maurice, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, Stephen Matthews, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Denis Lavigne, conseiller de la municipalité de Saint-Placide, formant quorum de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («**RIADM**») et monsieur Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

Étaient également présentes : Mesdames Martine Renaud, conseillère de la ville de Brownsburg-Chatham et Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la RIADM.

#### I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, monsieur Bernard Bigras-Denis.

#### II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-03-24

Il est

Proposé par monsieur Denis Lavigne

Appuyé par monsieur Kévin Maurice

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté tel que présenté par le président.

- Adopté à l'unanimité

#### III - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

##### A) SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2024

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

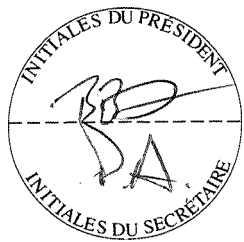
2-03-24

Il est

Proposé par monsieur Stephen Matthews

Appuyé par monsieur Kévin Maurice

et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le  
procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 février 2024.

- Adopté à l'unanimité

### IV - PÉRIODE D'INFORMATION ET DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la RIADM.

### V - CORRESPONDANCE

- Le président fait part de la principale correspondance reçue.

### VI - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

A) Dépôt du rapport du directeur général selon l'article 10.2 du règlement  
sur la gestion contractuelle

- Concernant le suivi des contrats octroyés par la RIADM, il n'y a  
aucune nouvelle information à divulguer.

### VII - TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période  
(enfouissement, recyclage et compostage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 16 février  
au 21 mars 2024, déposée par le président;

3-03-24

Il est  
Proposé par monsieur Denis Lavigne  
Appuyé par monsieur Stephen Matthews  
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que  
présentés par le président pour la période du 16 février au 21 mars 2024,  
et ce, pour un montant de 212 571.52\$.

### VIII – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### IX – VARIA

- Aucun sujet n'est apporté au varia.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations  
de la Régie Intermunicipale  
Argenteuil - Deux- Montagnes**

**X - PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la RIADM.

**XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE**

4-03-24

Il est  
Proposé par monsieur Kévin Maurice  
Appuyé par monsieur Stephen Matthews  
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 18 avril 2024  
à 18h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au  
380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est  
levée.

- Adopté à l'unanimité

Bernard Bigras-Denis  
Président

Pierre Arseneault  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier